



RAPPROCHEMENT SOPRA - STERIA

Une opportunité unique pour les actionnaires de Steria de contribuer à la création d'un leader des services du numérique

Paris, France, 30 juin 2014 - Sopra (NYSE Euronext : SOP) et Steria (NYSE Euronext : RIA) informent que leur projet de rapprochement avance très favorablement et conformément au calendrier qu'ils s'étaient fixés. En effet, une nouvelle étape importante a été franchie le 24 juin 2014 avec la décision de conformité rendue par l'AMF sur l'Offre Publique d'Échange (l'« OPE ») et l'apposition du visa de l'AMF sur la note d'information de Sopra (visa AMF n°14-322) ainsi que sur la note en réponse de Steria (visa AMF n°14-323).

Les actionnaires de Steria ont depuis le 26 juin 2014 (date d'ouverture de l'OPE) l'opportunité de contribuer à la création d'un leader européen des services du numérique en apportant leurs titres à l'OPE avant la date de clôture qui sera arrêtée définitivement par l'AMF après l'obtention par Sopra de l'autorisation de la Commission Européenne au titre du contrôle des concentrations.

L'OPE est également soumise à la condition de l'apport à l'offre d'actions Steria représentant, à la date de clôture de l'OPE, au moins 60% du capital et des droits de vote de Steria.

Depuis l'annonce du projet de rapprochement :

- les actionnaires de Soderi, actuel associé commandité de Steria, ont voté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2014, à 98,5% des résolutions permettant d'adapter les statuts de Soderi à la gouvernance de la future entité combinée Sopra Steria Group, témoignant en cela leur soutien massif au projet ;
- le 27 juin 2014, les actionnaires de Sopra, réunis à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte, ont largement exprimé leur soutien à ce projet par le vote favorable (à plus de 98%) des résolutions spécifiques à l'OPE.

Pour rappel, le nouveau groupe aurait un revenu combiné de 3,1 Mds€ (base pro forma 2013) et une implantation dans 24 pays avec plus de 35 000 professionnels au service de grands clients internationaux. Ce rapprochement permettrait de construire un des portefeuilles d'offres les plus complets du marché, grâce notamment à de très fortes complémentarités métiers et géographiques.

Calendrier indicatif de l'OPE

- Depuis le 26 juin 2014 : ouverture de l'OPE
- 30 juillet 2014 : clôture de l'OPE*
- 12 août 2014 : règlement livraison des titres apportés

*Le calendrier définitif de l'OPE sera publié par l'AMF et par Euronext Paris dès que la Commission Européenne aura autorisé l'opération de rapprochement au titre du contrôle des concentrations.



Par ailleurs, il est rappelé que Sopra et Steria publieront leurs résultats semestriels le 25 juillet 2014 avant l'ouverture de la bourse.

Comment apporter ses titres à l'OPE ?

Les informations relatives à l'OPE figurent sur les sites internet de Steria (<http://investisseurs.steria.com>) et de Sopra (www.sopra.com/soprasteria) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Pour apporter leurs actions, deux possibilités sont offertes aux actionnaires de Steria, selon les modalités de détention de leurs actions :

- Pour les actionnaires au porteur ou au nominatif administré (inscrites en compte auprès d'un intermédiaire financier) : vous devez remettre à votre intermédiaire financier teneur de compte, au plus tard avant la date de clôture de l'OPE, un ordre d'apport à l'OPE, conforme au modèle qui sera mis à votre disposition par cet intermédiaire financier ;
- Pour les actionnaires au nominatif pur : vous devrez retourner le bulletin de participation qui vous sera adressé par courrier, en indiquant votre souhait d'apporter vos actions à l'OPE. Vos actions Steria seront ensuite transférées sous la forme nominative administrée afin de pouvoir participer à l'OPE.

Un numéro vert est à la disposition des actionnaires de Steria pour toute question concernant l'offre : 0800 91 72 24.

Ce communiqué a été diffusé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme constituant une offre d'acquisition des actions Steria ou Sopra. L'OPE est faite exclusivement en France et la participation à l'OPE est soumise à des restrictions légales hors de France. Le présent communiqué n'est donc pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France et il ne s'adresse pas, directement ou indirectement, aux personnes soumises à de telles restrictions. Sopra et Steria déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par qui que ce soit, de ces restrictions légales applicables hors de France.

-FIN-

Relations Investisseurs

Sopra : Kathleen Clark Bracco
investors@sopra.com
+33.1.40.67.29.61

Steria : Olivier Psaume
olivier.psaume@steria.com
+33.1.34.88.55.60

Relations Presse

Image Sept : Caroline Simon / Simon Zaks
caroline.simon@image7.fr / szaks@image7.fr
+33.1.53.70.74.65 / +33.1.53.70.74.63

Steria : Jennifer Lansman
Jennifer.lansman@steria.com
+33.1.34.88.61.27